



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de  
Montréal-Est du 20 août 2014 à 19 h tenue en la salle du conseil de  
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

**Sont présents :**

Monsieur Robert Coutu, maire  
Madame Françoise Lachapelle – district 1  
Madame Monique Major, conseillère – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur John Judd, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

**Sont également présents :**

Madame Carole Michelin, Trésorière et directrice générale adjointe  
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** **1**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AOÛT 2014**

**201408-190** **1.1**

Madame la conseillère Françoise Lachapelle propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y retirer le point 5.3, lequel ordre du jour se lirait alors comme suit :

***OUVERTURE DE LA SÉANCE***

***PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR***

**1 *ORDRE DU JOUR***

1.1 *Ordre du jour de la séance ordinaire du 20 août 2014*

**2 *PROCÈS-VERBAL***

2.1 *Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juillet 2014*

**3 *DÉPÔTS DE DOCUMENTS***

3.1 *Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement sur les finances (29-2013) au 14 août 2014*

**4 *RAPPORTS DES SERVICES***

4.1 *Prononciation du gentilé de Montréal-Est*

4.2 *Appui à l'initiative proposée par la SODEC relative à la mise en place d'un nouveau projet de partenariat INV'Est dans le cadre du programme d'aide à la réalisation du plan d'action pour l'est de Montréal (PRAM Est) pour le développement industriel attractif et intégré par l'écologie industrielle pour l'est de Montréal*

4.3 *Offre de paiement comptant pour le remboursement des travaux d'infrastructures d'eau admissibles – TECQ et FCCQ*

4.4 *Vente pour non-paiement de taxes*

4.5 *Approbation d'un budget pour le projet de Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la rue*

principale

- 4.6 Prolongement de la location du terrain utilisé comme parc à chiens jusqu'au 30 septembre 2014

## 5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Adoption – Règlement 713-95 - Règlement modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de catégoriser l'usage "Marchés publics", incluant les marchés aux puces et d'identifier les zones dans lesquelles cet usage sera permis, ainsi que pour regrouper l'ensemble des usages relatifs à la vente, la location ou la réparation de véhicules routiers dans les zones 1, 2 et 6
- 5.2 Second projet – Règlement 713-96 – Règlement modifiant le règlement 713 – Règlement de zonage et ses amendements afin d'ajouter la classe d'usages « commerce lourd » à la zone 13
- 5.3 Adoption – Règlement 644-4 – Règlement modifiant le règlement 644 – Règlement concernant l'ordre, la sécurité, ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs de la Ville de Montréal-Est afin de modifier les heures d'ouverture et de fermeture de certains des ses parcs  
**RETIRÉ**
- 5.4 Avis de motion – Modification de diverses dispositions du règlement 713 – Règlement de zonage - relatives aux usages autorisés dans les zones 21 et 59, pour préciser la nature de l'usage multifamilial ainsi que pour prohiber les logements dans une cave
- 5.5 Premier projet – Règlement 713-97 – Règlement modifiant diverses dispositions du règlement 713 – Règlement de zonage – relatives aux usages autorisés dans les zones 21 et 59, pour préciser la nature de l'usage multifamilial ainsi que pour prohiber les logements dans une cave

## 6 CONTRATS

- 6.1 Octroi du contrat à Nortrax Québec inc. pour le projet TP-ST 2014-16A – Fourniture d'un (1) chargeur sur roues – 271 651.94 \$, taxes incluses
- 6.2 Octroi du mandat à Avizo experts-conseils pour le suivi de conformité des règlements sur l'eau potable – 19 246.81 \$, taxes incluses
- 6.3 Octroi du contrat à Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle) pour le projet TP-ST 2014-19A – Fourniture d'une camionnette compacte – 2014 – 21 653.24 \$, taxes incluses

## 7 PERSONNEL

- 7.1 Embauche de madame Julie Léveillé à titre d'agente comptable, groupe 8, à la Direction des services administratifs et de l'informatique
- 7.2 Permanence de monsieur Daniel Dufort à titre d'électricien, groupe 17, à la Direction des travaux publics et des services techniques
- 7.3 Ratification de la lettre d'entente intervenue le 9 avril 2014 entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal – section locale 301

## 8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Demande de don de l'Âge d'Or de la Ville de Montréal-Est pour les célébrations de son 45<sup>e</sup> anniversaire
- 8.2 Demande de contribution financière de l'AFEAS de Montréal-Est pour la présentation du 37<sup>e</sup> Salon des métiers d'art du 17 au 19 octobre 2014

## 9 DIVERS

## 10 AFFAIRE NOUVELLE

### PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

---

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 août 2014 tel que modifié par le retrait du point 5.3.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX** 2

---

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2014**

**201408-191** 2.1

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juillet 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RAPPORT DU TRÉSORIER** 3

**RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)**

**201408-192** 3.1

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013) au 9 juillet 2014.

---

**RAPPORT DES SERVICES** 4

**PRONONCIATION DU GENTILÉ DE MONTRÉAL-EST**

**201408-193** 4.1

Considérant que messieurs Gabriel Martin, auteurs du Dictionnaire des onomastismes québécois, et Jean-Yves Dugas, auteur du Dictionnaire universel des gentilés en français, demandent à la Ville d'officialiser la prononciation de son gentilé, c'est-à-dire la prononciation du nom de ses habitants;

Considérant que les demandeurs sont à créer un dictionnaire des gentilés québécois qui consignera la prononciation officielle de ces mots;

Considérant que le gentilé de Montréal-Est, officialisé le 17 novembre 2008 par la résolution CM-200811292, s'écrit "Montréalais" au masculin singulier et "Montréalaise" au féminin singulier;

Considérant que l'alphabet phonétique international (API) permet de consigner à l'écrit la prononciation d'un mot sans équivoque, à l'aide de caractères idoines universels;

Considérant que les transcriptions [mɔ̃.ʁe.a.ʁe.stwa] et [mɔ̃.ʁe.a.ʁe.stwaz], composées en API, représentent respectivement les manières d'articuler "Montréalais" et "Montréalaise" en conformité avec l'usage standard du français contemporain de variété québécoise.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'officialiser les prononciations de "Montréalais" et "Montréalaise" en [mɔ̃.ʁe.a.ʁe.stwa] et [mɔ̃.ʁe.a.ʁe.stwaz] respectivement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**APPUI À L'INITIATIVE PROPOSÉE PAR LA SODEC RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU PROJET DE PARTENARIAT INV'EST DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION POUR L'EST DE MONTRÉAL (PRAM EST) POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ATTRACTIF ET INTÉGRÉ PAR L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE POUR L'EST DE MONTRÉAL**

**201408-194** 4.2

Considérant que la demande de subvention déposée en 2013 dans le cadre du programme Plan d'action pour l'est de Montréal (PRAM Est) par la SODEC n'a pas été retenue et que, de ce fait, les projets "L'est de Montréal révèle sa vraie nature" et "Avenir industriel - pour une évolution responsable" n'ont pu être réalisés;

Considérant qu'un nouveau projet pour le développement industriel attractif et intégré par l'écologie industrielle pour l'Est de Montréal a été préparé par la SODEC en 2014 dans le cadre du programme Plan d'action pour l'Est de Montréal (PRAM Est);

Considérant que cette entente devrait regrouper plusieurs partenaires pour sa mise en place;

Considérant que ce projet de partenariat prévoit un engagement financier de 15 000 \$ pour 2014, de 11 500 \$ pour 2015 et de 10 000 \$ pour 2016 pour la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'appuyer l'initiative proposée par la SODEC relative à la mise en place d'un nouveau projet de partenariat INV'Est dans le cadre du programme d'aide à la réalisation du plan d'action pour l'Est de Montréal (PRAM Est) pour le développement industriel attractif et intégré par l'écologie industrielle dans l'est de Montréal;

D'autoriser une contribution financière à ce projet de 15 000 \$ pour 2014, de 11 500 \$ pour 2015 et de 10 000 \$ pour 2016, et ce, conditionnellement à l'obtention des sommes prévues au programme d'aide à la réalisation du plan d'action pour l'est de Montréal (PRAM Est) de la Ville de Montréal; ce nouvel engagement remplace à toutes fins que de droits les contributions financières de 15 000 \$ annuellement aux projets "L'Est de Montréal révèle sa vraie nature" et "Avenir industriel - pour une évolution responsable" pour la période de 2014 à 2016 autorisée par la résolution CM-201309233;

D'autoriser madame Josée Guy, directrice générale, à signer tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**OFFRE DE PAIEMENT COMPTANT POUR LE REMBOURSEMENT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU ADMISSIBLES - TECQ ET FCCQ**

**201408-195**

4.3

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De ne pas payer la somme de cent vingt-cinq mille dix-sept dollars et soixante-dix-huit cents (125 017.78 \$) comptant, mais de payer ce montant à même la quote-part spécifique de 2015 visant le remboursement des travaux effectués pour l'année 2013;

D'acquitter la somme de 82 492.81 \$ pour les travaux admissibles aux "Grandes Villes" et de prévoir annuellement une dépense d'agglomération supplémentaire d'environ 100 000 \$ afin de compenser cette charge.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**VENTE D'IMMEUBLES À L'ENCHÈRE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT**

**201408-196**

4.4

Considérant que le trésorier doit dresser un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, après l'expiration des six mois qui suivent la date de l'avis du dépôt du rôle de perception, et ce, conformément à l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant que le Conseil, après avoir pris connaissance de l'état produit par le trésorier, peut ordonner au greffier de vendre ces immeubles à l'enchère publique, au bureau du conseil ou en tout autre endroit désigné dans l'ordonnance;

Considérant que plusieurs immeubles du registre foncier de la Ville de Montréal-Est ont des taxes impayées à ce jour;

Considérant que les taxes échues au 31 décembre 2012 feront l'objet d'une prescription en 2015;

Considérant qu'à ce jour, un seul propriétaire d'immeuble figure sur la liste des taxes 2012 impayées;

Considérant que la direction des services administratifs a fait parvenir quatre lettres (entre le 2 juin et le 5 août 2014) afin de récupérer les sommes dues et que celles-ci n'ont pas suffi à inciter les propriétaires à acquitter les montants dus au 14 août 2014.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'ordonner au greffier de la Ville de vendre les immeubles pour les taxes impayées dont la date d'échéance précède le 1er janvier 2013, et ce, conformément à l'article 512 de la Loi sur les cités et villes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**APPROBATION D'UN BUDGET POUR LE PROJET DE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DU CENTRE-VILLE**

**201408-197** 4.5

Considérant que la Ville de Montréal-Est souhaite revitaliser l'avenue Broadway et que, pour ce faire, il est nécessaire de rejoindre et d'impliquer les citoyens de la Ville;

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'approuver la campagne de communication préparé par monsieur Nicolas Dziasko et d'affecter à cette fin un budget d'un montant de 6 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PROLONGEMENT DE LA LOCATION DU TERRAIN UTILISÉ COMME PARC À CHIENS JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2014**

**201408-198** 4.6

Considérant que le bail entre le Port de Montréal et la Ville de Montréal-Est est venu à échéance le 30 avril 2014 et qu'une prolongation a été faite jusqu'au 31 août 2014;

Considérant que le parc canin de l'avenue Marien ne sera prêt qu'au cours du mois de septembre, et que de ce fait, il y aurait lieu de prolonger le bail d'un mois, soit jusqu'au 30 septembre 2014.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De prolonger le bail entre le Port de Montréal et la Ville de Montréal-Est pour une période additionnelle d'un mois pour un montant de 385.55 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RÈGLEMENTS** 5

---

**ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 713-95 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE CATÉGORISER L'USAGE "MARCHÉS PUBLICS", INCLUANT LES MARCHÉS AUX PUCES ET D'IDENTIFIER LES ZONES DANS LESQUELLES CET USAGE SERA PERMIS, AINSI QUE POUR REGROUPER L'ENSEMBLE DES USAGES RELATIFS À LA VENTE, LA LOCATION OU LA RÉPARATION DE VÉHICULES ROUTIERS DANS LES ZONES 1,2, ET 6**

**201408-199** 5.1

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le règlement 713 - - Règlement de zonage et ses amendements afin de catégoriser l'usage "marchés publics", incluant les marchés aux puces et d'identifier les zones dans lesquelles cet usage sera permis, ainsi que pour regrouper l'ensemble des usages relatifs à la vente, la location ou la réparation de véhicules routiers dans les zones 1,2, et 6.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT 713-96 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGE "COMMERCE LOURD" À LA ZONE 13**

**201408-200** 5.2

Considérant qu'une consultation publique a été tenue le 30 juillet 2014.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le second projet du règlement 713-96 modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin d'ajouter la classe d'usage "Commerce lourd" à la zone 13.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADOPTION - RÈGLEMENT 644-4 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 644 - RÈGLEMENT CONCERNANT L'ORDRE, LA SÉCURITÉ, AINSI QUELLES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES PARCS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AFIN DE MODIFIER LES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE CERTAINS DE SES PARCS**

**RETIRÉ** 5.3

---

**AVIS DE MOTION - MODIFICATION DE DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - RELATIVES AUX USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES 21 ET 59, POUR PRÉCISER LA NATURE DE L'USAGE MULTIFAMILIAL AINSI QUE POUR PROHIBER LES LOGEMENTS DANS UNE CAVE**

**201408-201** 5.4

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera modifié, lors d'une prochaine séance, le règlement de zonage afin d'autoriser uniquement les classes d'usage « multifamilial isolé de 7 logements et plus » ainsi que « multifamilial jumelé de 7 logements et plus » dans les zones 21 et 59, de retrier les classes d'usage « service professionnel associable à l'habitation » ainsi qu' « Artisanat associable à l'habitation » de la zone 21 et d'ajouter dans cette zone la classe d'usage « Commerce et service d'appoint », de préciser que les classes d'usage multifamiliales s'exercent dans un bâtiment principal ayant une entrée commune pour les logements et pour interdire les logements dans une cave.

---

**PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 713-97 - RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - RELATIVES AUX USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES 21 ET 59, POUR PRÉCISER LA NATURE DE L'USAGE MULTIFAMILIAL AINSI QUE POUR PROHIBER LES LOGEMENTS DANS UNE CAVE**

**201408-202** 5.5

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement 713-97 - Règlement modifiant diverses dispositions du règlement 713 - Règlement de zonage - relatives aux usages autorisés dans les zones 21 et 59, pour préciser la nature de l'usage multifamilial ainsi que pour prohiber les logements dans une cave.

---

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CONTRATS** 6

---

**OCTROI DU CONTRAT À NORTRAX QUÉBEC INC. POUR LE PROJET TP-ST 2014-16A - FOURNITURE D'UN CHARGEUR SUR ROUES - 271 651,94 \$**

**201408-203** 6.1

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-16A - Fourniture d'un chargeur sur roues - 2014, la Ville a lancé un appel d'offres sur SE@O;

Considérant qu'un seul fournisseur a déposé une soumission pour un chargeur sur roues de marque John Deere et modèle 624 K de 2014 avec équipements accessoires, pour un montant de 271 651,94 \$, taxes incluses;

Considérant que des équipements accessoires sont nécessaires et n'avaient pas été prévus dans le budget initial;

Considérant que la soumission déposée est conforme;

Considérant que les informations obtenues et l'équipement fournis correspondent au produit demandé.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2014-16A - Fourniture d'un chargeur sur roue de marque John Deere, modèle 624K -2014 à Nortrax Québec inc., pour un montant de 271 651,94 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**OCTROI DU MANDAT À AVIZO EXPERTS-CONSEILS POUR LE SUIVI DE CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS SUR L'EAU POTABLE - 19 246.81 \$**

**201408-204** 6.2

Considérant qu'une assistance externe est nécessaire pour faire l'implantation et le suivi de conformité sur la réglementation en eau potable soit principalement les règlements RCG07-004, RCG13-004 et RCG13-011;

Considérant que ce mandat ciblera particulièrement la vérification de conformité des compteurs, des usages et des installations connexes auprès des Institutions Commerces Industries;

Considérant que le service des travaux publics et des services techniques on reçu une soumission sur invitation auprès de la firme spécialisée dans le domaine Avizo experts-conseils au montant de 16 740 \$ plus taxes répondant aux besoins et jugés conformes.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'octroyer le mandat à Avizo experts-conseils aux fins de suivi de conformité des règlements sur l'eau potable RCG07-031, RCG13-004 et RCG13-011, pour un montant de 19 246.81 \$ incluant les taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**OCTROI DU CONTRAT À MONTRÉAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE) POUR LE PROJET TP-ST 2014-19A - FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE COMPACTE -2014 - 21 653.24 \$, TAXES INCLUSES**

**201408-205** 6.3

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-19A - Fourniture d'une camionnette compacte - 2014, la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation;

Considérant que 2 fournisseurs ont déposé une soumission et que le montant du plus bas soumissionnaire conforme est de 21 653.24 \$, taxes incluses pour un Dodge RAM 1500;

Considérant que la plus basse soumission déposée est jugée conforme après vérification;

Considérant que cette dépense n'était pas prévue au PTI 2014.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat à Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle) pour la fourniture d'une camionnette compacte Dodge RAM 1500 - 2014 - Projet TP-ST 2014-19A au montant de 21 653.24 \$, taxes incluses;

D'autoriser le financement par le fonds de roulement sur une période de 5 ans.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PERSONNEL** 7

---

**EMBAUCHE DE MADAME JULIE LÉVEILLÉ À TITRE D'AGENTE COMPTABLE, GROUPE 8, À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE L'INFORMATIQUE**

**201408-206** 7.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'embaucher madame Julie Léveillé au poste d'agente comptable, groupe 8, à la direction des services administratifs et de l'informatique, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols blancs, et ce, à compter du 11 août 2014. Madame Léveillé sera embauchée au minimum de l'échelle de son groupe d'emploi et sera soumise à une période probatoire de six mois. Son embauche est conditionnelle à une analyse de crédit et d'un certificat de bonne conduite et elle devra également subir un examen médical jugé satisfaisant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PERMANENCE DE MONSIEUR DANIEL DUFORT À TITRE D'ÉLECTRICIEN, GROUPE 17, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES**

**201408-207** 7.2

Considérant que monsieur Daniel Dufort a été embauché le 14 avril 2014 à titre d'électricien (résolution 201404087);

Considérant que monsieur Dufort a été soumis à une période de probation de 520 heures en temps régulier et qu'il a obtenu son permis de conduire classe 3;

Considérant que la période de probation s'est terminée le 31 juillet dernier;

Considérant l'évaluation positive de monsieur Dufort.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De confirmer la permanence de monsieur Daniel Dufort à titre d'électricien, groupe 17, à la direction des travaux publics et des services techniques, et ce, à compter du 1er août 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RATIFICATION DE LA LETTRE D'ENTENTE INTERVENUE LE 9 AVRIL 2014 ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL - SECTION LOCALE 301**

**201408-208** 8.3

Considérant l'entente intervenue le 9 avril 2014 entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, section locale 301, à l'effet de modifier l'article 24 de la convention collective.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

Ratifier l'entente intervenue le 9 avril 2014 entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, section locale 301.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS** 8

---

**DEMANDE DE DON DE L'ÂGE D'OR DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR LES CÉLÉBRATIONS DE SON 45E ANNIVERSAIRE**

**201408-209** 8.1

Considérant que la Ville a aidé l'Âge d'Or en 2009 pour les célébrations de son 40e anniversaire;

Considérant que cette année, l'Âge d'Or célèbre son 45e anniversaire d'existence;

Considérant que l'Âge d'Or prévoit un montant de 9 375 \$ pour les dépenses entourant l'événement.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner un montant de 1 000 \$ à l'Âge d'Or de la Ville de Montréal-Est pour l'organisation des célébrations entourant son 45e anniversaire d'existence.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'AFEAS DE MONTRÉAL-EST POUR LA PRÉSENTATION DU 37E SALON DES MÉTIERS D'ART, DU 17 AU 19 OCTOBRE 2014**

**201408-210** 8.2

Considérant que l'AFEAS est un organisme communautaire accrédité par la Ville de Montréal-Est;

Considérant que la Ville de Montréal-Est contribue à chaque année à l'événement;

Considérant que le Salon des métiers d'art aura lieu du 17 au 19 octobre 2014 au Centre récréatif Édouard-Rivet.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De donner un montant de 400 \$ afin d'aider l'AFEAS pour la présentation du Salon des métiers d'art au Centre récréatif Édouard-Rivet du 17 au 19 octobre 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---



**DIVERS** 9

---

**AFFAIRE NOUVELLE** 10

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**201408-211**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---